

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS**

21 juillet 2006, Vol. 3, n° 29

Section Institutions financières



**AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS**



## 1. Assureurs

### 1.1. Modifications au registre

- Délivrance de permis
  - [ASSOCIATION DES COURTIERS ET AGENTS IMMOBILIERS DU QUÉBEC](#)
- Annulation de permis
  - [SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DES SLOVAQUES DU CANADA](#)

## 2. Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

## 3. Coopératives de services financiers

**ASSOCIATION DES COURTIERS ET AGENTS IMMOBILIERS  
DU QUÉBEC**

---

Avis de délivrance de permis  
*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné par les présentes que l'ASSOCIATION DES COURTIERS ET AGENTS IMMOBILIERS DU QUÉBEC a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec, par l'entremise de son Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, la catégorie responsabilité (activités limitées à l'assurance professionnelle de ses membres).

Le siège de l'association est situé au 6300, rue Auteuil, bureau 300, Brossard (Québec) J4Z 3P2.

Fait à Québec, le 4 juillet 2006

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité par intérim,

Pierre Bernier

## SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES SLOVAQUES DU CANADA

---

Avis d'annulation de permis  
*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de la « SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES SLOVAQUES DU CANADA » a été annulé en date de la signature de cet avis en conformité avec la *Loi sur les assurances (L.R.Q. c. A-32)*.

Cette annulation est effectuée à la suite d'une demande de retrait de permis déposée le 28 avril 2006 par la SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES SLOVAQUES DU CANADA, auprès de l'Autorité des marchés financiers, en vertu de la *Loi sur les assurances*.

Le siège de la SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES SLOVAQUES DU CANADA est situé au 21 Zealand Road, Weston (Ontario) M9R 3W5.

À partir de la date de la signature de cet avis, la SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES SLOVAQUES DU CANADA n'est plus autorisée à pratiquer les assurances au Québec.

Fait à Québec, le 17 juillet 2006

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité par intérim,

Pierre Bernier